

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat: L00405

Désignation

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010466 du: 01/06/18

WARSEMANN AUTOMOBILES ROMORANTIN

Prix Unit.

Net

Montant Net

H.T.

Code

TVA

164 AVENUE DE VILLEFRANCHE

Qté

BP 12

41201 ROMORANTIN CEDEX

FRANCE

Acheteur :

Référence

Compte client : C00202 payeur : C00202

Affaire n°: L00405

Période du 01/06/18 au 30/06/18

LOC.CISCAR.3	STACIT		ION DE MATERIEL CI SERIE:9213316-91008			1.00	279.00	279.00 €	C
CONDITIONS DE REGLEMENT		: Base HT € Code	Taux	Montant TVA €	тот	AL HT €	279.00		
09_PRELEVEMENT Le 01/06		′18	279.00 € C220		55.80 €		L TVA €	55.80	
Montant 334.80 €		TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS				TOTAL TTC € Acompte		334.80 € 0.00 €	
					RESTE A F	RESTE A PAYER €		334.80 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.